AITF
ASSOCIATION DES INGÉNIEUR.E.S ET INGÉNIEUR.E.S EN CHEF TERRITORIAUX DE FRANCE

n° 44

Janvier 2024

Commission des Aînés

Bulletin de liaison des Ingénieurs retraités

La Voix des Aînés

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 20 Juin 2024 à Angers, pendant les RNIT

Cotisation 2024

Pour un retraité, elle est de 64 €. La situation à prendre en compte est celle du 1er janvier de l'année en cours. **Votre réponse est urgente.** L'idéal, pour ne pas se soucier de ces limites, est de régler par prélèvement automatique. Il est également possible de payer par carte bleue ou par chèque.

AITF
Commission des Aînés
Tirer le meilleur parti d'une nouvelle existence active, épanouissante, pleine de rencontres et de nouvelles découvertes.

SOMMAIRE

p 1- édito,
p 2- réunion de la Commission des Aînés du 29 Novembre 2023 à Paris,
p 3- la vie en région : Ile de France,
p 4- la vie en région : Est, Bretagne-Pays de la Loire,
p 5- la vie en région : Côte d'Azur-Corse et l'écriture des Aînés,
p 6 et p 7- informations de l'assurance AITF,
p 8- représentants de sections à la Commission

Toutes les rubriques (actualités, voyages, témoignages ou autres) sont les vôtres, celles de votre expression.
A vous de nous faire partager vos idées, votre perception de la retraite, vos bons mots.
Il faudrait également nous faire part de votre savoir-faire, de proposer des activités pour les Aînés.
Nous attendons vos écrits pour les prochains bulletins.
Ceux-ci sont à adresser à Claude MAINPIN
mainpin.claude@gmail.com
Le Comité de Rédaction vous remercie

EDITO

Au détour de la visite du théâtre gallo-romain d'Epomanduodurum (Mandeure aujourd'hui), soit dit au passage, le plus grand théâtre de Gaule, contemporain du Colisée de Rome, il me vint l'envie de plonger mon regard dans un livre d'histoire.
Et en ce début d'année 2024, il me revient avant tout d'adresser un grand merci à l'empereur romain Jules César pour avoir décidé, en 46 avant notre ère, de fixer la date du Nouvel An au 1er janvier.
Y faisant suite, les Romains ont dédié le mois entier à Janus, Dieu des Commencements et des Fins, dieu bifrons, ce qui lui permettait de voir en même temps le futur et le passé…

Au premier jour de la nouvelle année, en gage de bon augure pour l'année qui commençait, les Romains avaient coutume de s'offrir de la verveine… Les historiens ne précisent pas sous quelle forme… Sans aucun doute, la verveine qui possède des vertus antispasmodiques, devait les aider à mieux digérer certaines décisions. Pourquoi ne pas remettre cette pratique au goût du jour ?

Aujourd'hui, au gré des envies, certains se contentent de sacrifier à une ancestrale tradition, sans nuance : « Bonne Année »…
D'autres qui se veulent plus complets, « vous souhaitent leurs meilleurs vœux », ce qui n'est pas littéralement correct, puisque les vœux expriment déjà un souhait.

La Commission des Aînés, toujours présente à vos côtés, toujours active, toujours prête à participer à la vie de l'Association, pour vous, pour vos familles, pour vos amis, pour vos connaissances, vous adresse ses meilleurs vœux de grand bonheur, de bonne santé, de pleine réussite, pour cette année 2024.

Et toujours décidée à « mobiliser les compétences pour réussir la transition écologique », elle vous donne rendez-vous à Angers, du 19 au 21 juin pour les Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale et l'Assemblée Générale de l'Association.

En toute amitié.
Bien amicalement.

Claude MAINPIN,
Animateur de la Commission des Aînés

Adhérent identifié, vous pouvez suivre les activités de la Commission en vous connectant sur le site Internet www.aitf.fr et en vous dirigeant vers la rubrique « L'AITF », puis vers le Sous-titre «Commission des Aînés», où se trouvent les divers comptes rendus ou autres textes accessibles …. et dans « la Documenthèque ».

La Commission des Aînés, fidèle à ses pratiques, s'est réunie en fin d'année 2023 à Paris.
Pour éviter les mouvements de grève dans les transports subis les quelques années précédentes et les coûts exorbitants de décembre, la réunion s'est tenue avec 14 participants, ***le mercredi 29 novembre 2023 au siège de la MNT, 4 rue d'Athènes (Paris 9ème).***

Après approbation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2023 à Montpellier, quelques informations issues des décisions du Bureau National sont apportées :

Mouvements

- Au 15 septembre 2023, l'AITF comptait 3380 adhérents, soit 205 de moins qu'au 1er janvier. Le Bureau National entend prendre des dispositions, pour créer une nouvelle dynamique d'adhésion parmi les jeunes, qui entrent dans la profession et les intéresser à la vie de l'Association, pour les inciter à rester adhérents.
- Une « Commission communication », avec comme animatrice Virginie Villemin, est mise en place au sein du Bureau National,
- La restructuration et la modernisation du *site aitf.fr*. est confiée à Patrick Buonomano, qui est chargé de constituer un groupe de travail, dans lequel figurera Bernard Couret,
- Sophie Driesen, qui avait succédé à Evelyne Schaeffer au « secrétariat adhérents », quitte cette fonction à sa demande et est remplacée par Katherine Vergain,
- Le contrat de Johanna Petit, comme secrétaire de la Présidence, est renouvelé pour l'année 2024,
- Richard Thibaudeau (Président de la section Bretagne-Pays de la Loire) est depuis juillet, chargé de mission auprès du Président national, en tant que Commissaire général des RNIT 2024,
- Pascale Eon Jourdrouin est désignée comme Commissaire générale adjointe,
- Didier Jeantroux (Président de la section Midi-Pyrénées) est nommé, au sein du Bureau National, « référent national RNIT/ETS et relations avec CNFPT/INET ».

Groupes de travail (GT)

Le Président national propose une modification du Règlement Intérieur limitant à deux, le nombre de coanimateurs et réservant l'animation aux actifs. Les retraités pourront être sollicités pour l'organisation des réunions.
Certains changent de nom, d'autres se regroupent pour plus de visibilité et d'adaptation aux nouvelles organisations territoriales, certains changent d'animateur :

- « Voirie, espaces publics, ouvrages d'art » et « routes transports interurbains » se regroupent en « Espaces publics, infrastructures et ouvrages d'art ». L'animateur est Jean-Pierre Schang et Gaëlle Clair coanimatrice,
- « Espaces verts, nature et paysage » devient « Espaces verts, biodiversité et paysage », avec Emilie Burtin qui remplace Cathy Biass-Morin, à l'animation,
- Création d'un GT « Équipements sportifs » en lien avec Qualisport et l'ANDISS, coanimé par Jean-Claude Hanon,
- Intégration du GT « Environnement sonore » au GT « Gestion des risques »,
- « Centres techniques - parcs et ateliers » devient « Centres techniques - parcs véhicules », avec comme animateur Philippe Vaillant et coanimateur Martin Dizière,
- « Déplacements signalisation » devient « Mobilités et signalisation », en intégrant les thématiques RER métropolitain, plan, vélo, REVE, ZFE,
- «Urbanisme »devient « Urbanisme, aménagement et habitat »
- « Energie Climat » devient « Energie climat, réseaux de chaleur »,
- « Gestion du littoral » devient « Mer et littoral »,
- « Propreté urbaine et gestion des déchets » devient « Propreté urbaine et déchets ».

Finances : déplacements

Dans le but de limiter les dépenses de déplacement l'indemnité kilométrique passe de 0,41€ à 0,32€, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus et la puissance du véhicule utilisé. Les montants pour l'hébergement restent inchangés.

Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale : RNIT 2024

Elles sont programmées pour les jeudi 20 et vendredi 21 juin à Angers (Centre de Congrès Jean Monnier), avec pour thème : « mobiliser les compétences pour réussir la transition écologique ».
L'Assemblée Générale se tiendra le mercredi 19 juin en fin d'après-midi,
Le Conseil d'Administration se réunira le mercredi matin,
La Commission des Aînés conserve le jeudi matin pour sa réunion.

Cyril Barlier est le responsable du programme accompagnants ; Bernard Le Floch et François Collin sont chargés d'apporter un avis et de faire en sorte, que ce programme permette de participer à l'Assemblée Générale et à la réunion de la Commission des Aînés.
Les Groupes de Travail sont associés à la préparation des ateliers. Nicole Maire interviendra, comme elle l'a fait à Montpellier, dans un atelier du groupe « prévention et gestion des risques », pour représenter la ComAînés et montrer que même retraités, on s'intéresse encore à ce qui se passe autour de nous.

La Commission a proposé au Comité d'organisation, d'animer un atelier sur le thème « Préparation à la retraite ». Cette proposition est en attente de décision.
Le programme définitif des RNIT devrait être connu à la fin du mois de janvier.
Les inscriptions seront ouvertes du 18 mars au 17 juin 2024.

Communication

Voici le n°44 de La Voix des Aînés… La Voix continue.
Un appel est lancé aux potentiels rédacteurs, pour tout article susceptible d'intéresser les collègues.
Bernard Couret a exprimé le souhait de céder la place de « Rédacteur Chef », qu'il occupe avec détermination et sérieux, depuis le n°1 paru en novembre 2012. Pierre Laye s'étant porté volontaire, il deviendra « chargé de communication ComAînés », à compter de juillet 2024. Bernard restera membre de la Commission des Aînés, jusqu'en décembre 2024 et au-delà, si c'est son choix.

Rendez-vous 2024

Séminaire : certains membres de la Commission demandent, que l'expérience du séminaire de Tulle d'octobre 2022 soit renouvelée, retenant que ce dispositif permet un rapprochement riche de partage entre les « anciens » et les « actifs » de l'Association, générant des échanges fructueux. Le problème est budgétaire…

Il est suggéré que la réunion habituelle du second semestre se tienne à Paris, au moment du Salon des Maires et des Collectivités Locales (entre le 19 et le 21 novembre), de manière à participer à l'animation du stand AITF au SMCL. Cette proposition a été adressée au Président national, pour avis sur l'utilité de cette démarche.

Rappel : les RNIT 2024 seront à Angers (du mercredi 19 au vendredi 21 juin), avec entre autres, Assemblée Générale le 19 et la Commission des Aînés le 20.

La vie en région — ILE DE FRANCE — *Jean RIBAUDEAU*

C'était le 5 octobre 2023 à Rungis, dans le cadre des Universités des Mairies du Val-de-Marne.

Sur le stand AITF de la section, de nombreux contacts ont eu lieu tout au long de la journée, avec des Ingénieurs adhérents, mais aussi des élus, des entreprises et des Ingénieurs non adhérents. En fin d'après-midi, une salle spécifique accueillait l'Assemblée Générale. Le quorum de 49 personnes présentes ou représentées par un pouvoir était atteint par 51 adhérents (39 pouvoirs, 12 présents). On ne peut que regretter le peu de présence physique, alors que dans la journée des adhérents sont passés sur le stand, mais leur emploi du temps ne leur permettait pas de rester pour l'AG.

Que ce soit, lors du discours du Président ou du rapport moral de la Secrétaire régionale, l'accent à été mis pour **remercier l'action des Aînés tout au long de l'année**.

En effet, la section Île de France (ÎdF) est très souvent amenée à réaliser des représentations pour le niveau national, dans le but de limiter les frais de déplacement.

Et ce sont les **Ainés** de la région qui répondent régulièrement et représentent l'AITF lors des salons, manifestations et autres colloques se déroulant sur la région parisienne. (*AMIF, EKOPOLIS, CEREMA, FRTP, IDRRIM, SMACL, Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux, SNDGT IdF, ADT Inet, OPQTECC).*

Le Bureau et le Comité Régional se sont réunis 6 fois en 2023, à Chelles en présentielle, en visioconférence et une fois dans la Marne (à Montmirail). L'année 2023, en termes d'activités sur la région, a donné lieu à deux journées techniques. Une visite de la station d'épuration des Mureaux dans les Yvelines avec une dizaine de participants, et une journée intitulée « L'arbre en ville », aux Pépinières Chatelain à leThillay, dans le Val-d'Oise (25 participants).

Sur les 18 groupes de travail existants au sein de l'AITF, 7 sont animés ou coanimés par nos collègues de la région Île-de-France. par Patrick Villette a créé, cette année, un groupe de travail intitulé «GT régional sur la sécurité des abords de chantier», animé par Éric Rousset de la région Île-de-France.

Une formation sur le décret tertiaire et le décret BACS a été organisée par Jean Ribaudeau, le 24 novembre 2022, avec le concours Jacques Fournier de Laurier, ancien Président à la Cour Administrative d'Appel de Paris. Cette formation a été réalisée en partenariat avec l'organisme certificateur l'ACODHESUR. Elle s'est tenue à Paris dans les locaux de la MNT, partenaire de l'AITF (20 participants)

Le Président Vincent Pasutto clôture l'AG en nous demandant, chacun à notre niveau, d'être les VRP de notre Association, auprès des jeunes Ingénieurs et des collectivités dans lesquelles nous travaillons, en encourageant les adhésions.

Puis, pour ceux dont l'emploi du temps (une fois encore) le permettait, nous avons fini la journée par un dîner au restaurant « La Marée » au Marché International de Rungis.

La vie en région EST *Claude MAINPIN*

A l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le 6 octobre 2023, une journée de formation, organisée par notre Président Christophe Capelli, en partenariat avec l'UGAP, sur le thème de « la transition écologique dans les marchés publics », a été proposée aux adhérents de la Section Est, dans une salle aimablement mise à disposition par Pays de Montbéliard Agglomération.

En complément de ce travail en salle, deux visites de bâtiments en structure bois, paille et terre, complétaient la journée : le chantier en cours d'un collège et un bâtiment communal terminé depuis 10 ans.

Parallèlement, pour les accompagnant(e)s, un parcours dans le cœur historique de la ville de Montbéliard a permis de découvrir, face à l'hôtel de ville, le plus vieux temple luthérien de France, construit dès 1601 sur ordre du Prince Frédéric 1er de Montbéliard sur les plans de l'Architecte allemand, célèbre dans le Duché de Wurtemberg, Heinrich Schichardt. Ce bâtiment remarquable, classé Monument Historique depuis 1963, est constitué de calcaire blanc du Jura, rehaussé de grès rose d'Alsace.

Autre trésor architectural, le Bâtiment des Halles » construit, dès 1535, en quatre ailes laissant accessible une cour centrale. Y sont installés, entre autres, une grande partie des services techniques de la ville.

Autre visite historique, le château « des Ducs de Wurtemberg » qui abrite un musée aux riches collections de sciences naturelles, d'archéologie, d'histoire et de beaux-arts et s'attache à retracer l'histoire du Pays de Montbéliard.
Cette forteresse, érigée sur un promontoire rocheux est attestée vers 985. Résidence des Comtes dès le 11e siècle, elle revient par mariage en 1397 à la famille de Wurtemberg, qui la conserve jusqu'en 1793, période durant laquelle le Pays de Montbéliard fut allemand…

La visite du musée, commentée par Viviane Ivol, Conservateur en chef, nous a menés de la préhistoire aux Beaux-Arts, en passant par les fouilles archéologiques effectuées autour du théâtre gallo-romain de Mandeure (Epomanduodurum) et l'histoire des Ducs. A noter que l'une des descendantes, Sophie Dorothée de Wurtemberg (1759-1828), qui a reçu toute son éducation à Montbéliard, est devenue l'Impératrice Maria Féodorovna, en épousant le Tsar Paul 1er de Russie. Pour plus de détails, vous êtes invités, lorsque cela sera de nouveau possible, à vous rendre au Palais de Pavlovsk, à quelques kilomètres de Saint Pétersbourg, où elle a vécu…

Les salles d'exposition des œuvres picturales du peintre franc-comtois Paul-Elie Dubois (1886-1949), ramenée de son séjour dans le Hoggar firent également partie du parcours.

L'après-midi, à deux pas du centre-ville, nous avons visité le « poumon vert de Montbéliard » : le parc du Près-la-Rose, 10 hectares de verdure riches d'une centaine d'espèces végétales qui offrent une jolie parenthèse ludique, sportive et scientifique avec ses nombreuses sculptures géantes, sa fontaine de Galilée, son pendule de Foucault, son labyrinthe, sa méridienne géante… Bonne promenade…

La vie en région BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Le Congrès régional de la section Bretagne-Pays de la Loire a eu lieu les 15 et 16 Novembre 2023, à la Maison de l'agglomération de Lorient, sur le thème « Résilience de l'Ingénieur au sein des territoires ». Une conférence passionnante a été présentée par Jacques-François Marchandise (chercheur et prospectiviste) et qui a donné des pistes sur « la manière d'agir dans un monde incertain ».

Puis, l'Assemblée Générale a eu lieu dans la salle du Conseil de Lorient Agglomération. Outre le rappel ou la confirmation des six correspondants départementaux, l'Assemblée a voté les rapports moral et financier. Elle a débattue, également, sur les sujets d'actualité de la section.

En suivant, des nouvelles méthodes de travail présentée par Sabrina Millien, dirigeante de la COLLOC de Lorient, organisme fédérateur autour de l'idée de créer de nouveaux lieux pour travailler. Enfin, trois ateliers ont été proposés aux participants, sur ce thème de la résilience.

La journée se terminait par une soirée conviviale sur la base de Lorient. Les Aînés ont participé activement à cette journée et sont présents dans les activités de la section.

Le lendemain, la visite de la base sous-marine de Lorient, un projet hors norme, qui a été présentée par les Ingénieurs territoriaux de Lorient Agglo. La Base de sous-marins est aujourd'hui un pôle d'excellence nautique européen.

La vie en région : COTE D'AZUR- CORSE

L'Assemblée Générale a eu lieu le 12 octobre 2023, à la Maison de la mer (espace port du Cros de Cagnes) à Cagnes-sur-Mer. Conformément aux statuts de l'AITF, l'année est impaire, donc pas d'élection.

A partir de l'ordre du jour traditionnel, les divers rapports ont été approuvés, le point a été fait sur les visites techniques, sur l'actualité régionale et nationale, avec par exemple, la présentation des activités des animateurs de groupes de travail.
Le bureau régional a décrit ses activités, tant pour les actifs, que pour les retraités (visites techniques, déjeuners thématiques ou autres actions spécifiques).

Pour la Commission des Ainés, la diffusion de LA VOIX DES AINES est assurée régulièrement ; un extrait de ce bulletin a été présenté.

Les RNIT 2023 de Montpellier, sous le thème : « L'intelligence collective pour relever les défis de territoires en transition », ont été un succès, avec près de 1000 participants; ils ont présenté une synthèse, avec quelques exemples d'ateliers.

L'écriture des Aînés

Quand les Ingénieurs territoriaux retraités s'impliquent

Melle, petite cité de caractère de 7000 habitants du département des Deux-Sèvres, réfléchit à son évolution et à son avenir sur les vingt ou trente prochaines années.

Ayant participé activement en tant que membre de commissions et habitant de la ville de Melle, nous sommes à l'aboutissement de plus de deux années de réflexion.
L'aménagement au service de l'habitat, de l'environnement, de l'économie et des mobilités, afin d'être cohérent, doit s'appuyer sur une vision partagée à long terme.

Reconnue *Petite Ville de Demain*, la commune de Melle (petite cité) a saisi l'opportunité de mener plusieurs études, permettant de poursuivre ses objectifs, mais aussi de se projeter dans l'avenir avec :

- une étude Globale de Revitalisation, en privilégiant les circulations douces et apaisées,
- la définition d'un projet d'éco-quartier culturel et créatif, autour de l'hôtel du Ménoc, en plein centre ville.

Les projets sont définis; ils ont été élaborés et hiérarchisés par les élus, par les commissions, mais surtout ils ont associé de nombreux habitants par les ateliers, les balades in situ et autres assemblées citoyennes.

Ce fut, à cette occasion, une effervescence d'avis, de réflexions et de propositions. Ils vont désormais être mis en œuvre, en les inscrivant dans le PLUI-H, pour une vision à long terme et en planifiant les actions en fonction des nécessités, des financements et des opportunités

Pour avoir davantage d'information, voici le lien vers le hors série du bulletin municipal :
https://melle.fr/VAM_HS_BD.pdf

Alain Touzot

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION

ASSURANCES 2023 de l'AITF

L'AITF offre diverses prestations à ses adhérents, et entre autres, en cas de besoin, les garanties souscrites par l'AITF auprès de la SAM SMACL Assurances, dans le cadre d'un contrat de groupe.

Il faut savoir qu'une adhésion à l'AITF est nettement plus avantageuse, qu'une souscription à une assurance individuelle de protection juridique professionnelle.

Il est également rappelé que ces garanties, souscrites par l'AITF pour tous ses adhérents, sont contractées pour nous couvrir en cas de difficulté.s juridique.s dans le cadre de l'exercice de notre profession.

Notre contrat de protection juridique a pour objet d'assurer la défense de tous les adhérent(e).s dans leurs litiges professionnels, s'ils **sont à jour de leurs cotisations lors des faits générateurs ET déclencheurs**, devant les tribunaux et instances juridictionnelles.

La protection juridique doit être sollicitée par écrit, par mail à la Mission Assurances, qui s'est réorganisée depuis les RNIT 2022 de METZ, avec une permanence hebdomadaire entre les quatre membres de l'équipe.

La Mission Assurances est désormais composée de quatre membres bénévoles (Véronique MATHIAS, Alain TOUZOT, Bernard LE FLOCH et Gabriel HAUSER). Pour la joindre par mail, à l'adresse unique : *mission-assurances@aitf.fr*

Il est important de préciser que les garanties incluses dans notre cotisation AITF concernent l'Information Juridique et la Protection Juridique, dans le cadre du contrat passé avec la SAM SMACL Assurances. Pour répondre à certaines remarques de justiciables soulignant, à juste titre, un coût de procédure supérieur aux plafonds de prises en charge par nos garanties, il y a lieu de préciser que tous les assureurs fixent un barème plafond des honoraires d'avocats dans le cadre des litiges.

Les motifs se trouvent dans l'application d'une tarification libre par les avocats. Aussi, sans anticipation des frais de procédures, les frais pouvant rester à charge peuvent devenir une mauvaise surprise.

Il est donc important de répéter qu'il y a lieu de solliciter, lorsque le dossier de contentieux a été ouvert, d'une part, l'accord de notre assureur à l'appui d'un devis de l'avocat retenu/choisi, d'autre part de signaler à l'assureur, avec vos références du dossier ouvert, tout événement susceptible de modifier la base du litige et de l'accord initiaux auprès de l'assureur.

Enfin, depuis le 1erjanvier 2023,il y a application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 sur la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, sur notre contrat de groupe SFT, qui cible une responsabilité managériale. C'est aussi une responsabilité de sanctionner, qui vise tous les cadres comptables et ordonnateurs publics.

Donc l'impact n'est pas limité aux DG/DGS, mais concerne aussi tous les Ingénieurs, ayant reçu notamment délégation de signature pour certaines commandes.

C'est également:

SMACL Assurances qui assure l'AITF et ses acteurs bénévoles en Responsabilité Civile, ainsi que les locaux que l'AITF est amenée à occuper pour ses réunions et manifestations ou journées techniques; les attestations annuelles présentent sur site AITF (onglet assurances) facilitent la logistique de ces organisations.

Quelques précisions importantes:

1 – <u>l'information juridique</u>

Une convention "INFORMATION JURIDIQUE" est incluse aux garanties contractées par l'AITF auprès de la SAM SMACL Assurances depuis 2018.

Le service d'information juridique a vocation à apporter réponse à toutes les interrogations juridiques, y compris pour étayer son dossier de contentieux.

Le service d'information juridique est assuré par téléphone du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Le numéro vert d'accès au service d'information juridique est transmis, par la Mission Assurances, à tout adhérent, à jour de ses cotisations de l'année civile en cours, faisant une demande exposée de manière succincte mais claire. Cette demande doit être envoyée par mail à la Mission Assurances, pour accéder à ces informations juridiques d'ordre professionnel.

2 – <u>la protection juridique</u>

La garantie protection juridique vise à défendre **TOUS** les litiges et intérêts des carrières des adhérents AITF, mis en cause au titre de leur fonction, de leurs missions ou devant exercer un recours pour la réparation de dommages, subis dans le cadre de leur fonction (y compris les litiges découlant de l'ordonnancen°2022-408 du 23 mars 2022).

Cette garantie est de droit pour les seul(e).s adhérent(e).s à jour de leurs cotisations, après délai probatoire appliqué aux dates d'adhésion ou de ré-adhésion.

La prise en charge d'un litige ne peut être effective que, si le litige naît dans la carrière de l'adhérent, avec une adhésion antérieure aux faits litigieux. Vouloir bénéficier d'une protection juridique, pour un litige existant au moment de l'adhésion sera refusé, en application du Code des Assurances.

Il est rappelé que ces garanties couvrent la seule sphère professionnelle; cette précision est nécessaire pour souligner les exclusions normales des prises en compte des faits de santé, des faits et des litiges privés relevant d'autres types de garanties et de contrats d'assurances.

Il est également rappelé que le contrat de protection juridique ne prévoit pas l'accès aux conseils juridiques d'un avocat sans litige engageant une procédure.

En effet, les conseils juridiques, en raison du monopole en la matière des avocats, ne sont pris en charge que dans le cadre de litiges déclarés ou de procédures engagées; c'est pourquoi, il est indispensable de solliciter les services de l'information juridique en amont d'un motif de procédure.

Dans notre contrat de protection juridique, l'adhérent conserve le droit de retenir librement l'avocat de son choix, toutefois, puisque les honoraires des avocats demeurent "libres":

- il est fortement conseillé de solliciter un devis avant tout engagement de procédure,

- il faudra solliciter l'accord de notre assureur avant de s'engager et vérifier l'adéquation des tarifs pratiqués, avec les plafonds d'honoraires couverts par la SAM SMACL Assurances, dans le cadre des plafonds d'honoraires pris en charge pour tous les adhérents,

- il faudra également éviter d'apporter de nouveaux faits au litige engagé, sans les avoir signalés à l'assureur, lequel pourra solliciter l'ouverture d'un nouveau dossier de contentieux ou l'inclure au dossier existant.

Donc: ne pas s'engager dans une procédure sans l'accord de notre assurance, sans avoir sollicité la Mission Assurances en amont, réceptionné la référence de dossier et l'accord de l'assureur (c'est ce que chacun fait en toute logique pour ses sinistres ou litiges relevant de contrats personnels).

3 – la garantie perte de revenus / pertes financières

En cas de suspension de fonction, de radiation contestée, pour raisons disciplinaires ou judiciaire et en cas de fin de détachement sur un emploi fonctionnel, les titulaires sur emploi fonctionnel, les titulaires sur emploi non fonctionnel et les Ingénieurs en détachement sont concernés par ces garanties de "perte de revenus et perte financière". Mais la décision administrative doit relever de la seule volonté de l'autorité, donc ne relever ni de faute personnelle, ni de choix à volonté partagée.

La présente garantie a pour objet de compenser pour partie la perte de revenus, que peut être amené à subir un assuré titulaire sur emploi non fonctionnel ou titulaire sur emploi fonctionnel et en détachement, placé en situation de suspension de fonction dans l'attente d'une décision disciplinaire ou judiciaire définitive.

4 – la garantie responsabilité civile / dommages corporels

La garantie responsabilité civile (RC) / dommages corporels couvre notamment :

- la personne morale sociétaire, l'AITF,
- ses représentants légaux ou statutaires,
- ses préposés et chargés de mission ,
- les membres adhérents de la personne morale sociétaire participant aux activités garanties,
- les collaborateurs et aides bénévoles prêtant leurs concours aux activités de l'AITF,
- les personnes, mineures ou majeures, placées sous la garde ou la surveillance de l'AITF.

Sont également assurés en RC et dommages corporels, toutes les personnes (notamment collaborateurs et aides bénévoles) prêtant occasionnellement et gratuitement leur concours à la personne morale sociétaire, pour les activités que celle-ci organise, anime ou surveille ou pour les services qu'elle administre, gère ou exploite.

Enfin, il est rappelé que ces attestations peuvent être téléchargées sur le site de l'AITF.

5 – les exclusions à nos garanties de responsabilité civile de protection juridique

Les exclusions découlent des réglementations en vigueur. Comme dans tous les contrats respectant le Code des Assurances, il faut savoir qu'en cas de faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré adhérent, les droits aux garanties sont notablement modifiés, voire supprimés.

Il en est de même pour les amendes, car une amende publique n'est pas assurable et ce point peut être important dans le cadre de la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

C'est auprès de la "MISSION ASSURANCES" de l'AITF que les adhérents à jour de leurs cotisations doivent adresser, par écrit (mail) leur demande de protection juridique motivée pour bénéficier des garanties souscrites par l'AITF.

Une seule adresse mail: ***mission-assurances@aitf.fr***

Mission Assurances AITF : **Véronique MATHIAS, Gabriel HAUSER, Alain TOUZOT, Bernard LE FLOCH**

L'écriture des Aînés

A Bernard Couret

Bernard, cher vieil ami, depuis ce temps lointain
Où tu pris la gestion de notre bulletin,
En rédacteur en chef de la Voix des Aînés,
Nous n'avons pas compté le nombre des années,

Et nous étions surpris lorsque tu annonçais
Que cet engagement assidu et sans faille,
Qui a dû te sembler une longue bataille,
Allait se terminer et que tu renonçais,

Mais en laissant pourtant à notre Commission
Le temps de découvrir un chargé de mission
Appelé à poursuivre une œuvre indispensable
Dont il serait nommé très bientôt responsable.

Cher Bernard, tu le sais, nous avons apprécié
L'engagement et la disponibilité,
Ton accent du sud-ouest et ton humanité,
Ton sourire et surtout ta volonté d'acier.

Tu as vraiment montré une grande patience
Envers certains collègues en mal de poésie,
Tu as dépensé des trésors de courtoisie
Pour qu'ils se livrent enfin, libèrent leur conscience.

Et grâce à tes efforts, ton opiniâtreté,
Notre Voix des Aînés est devenue le bien
Des collègues Ingénieurs en recherche de lien
Pour préserver une belle fraternité.

Ainsi donc cher Bernard, en toute amitié,
Je ressens le désir de t'en remercier,
Le faire avec tous ceux qui t'ont apprécié,
Ces nouveaux retraités renvoyés sans pitié

Vers cet état de vie qu'ils n'ont pas préparé,
Par leurs derniers travaux encore accaparés,
A qui notre cher Guide a servi de sésame
Au moment de sauter, sans égarer leur âme.

Tu t'apprêtes donc à rendre ton tablier !
Cela fait juste onze ans que tu as publié
Le premier numéro de la Voix des Aînés.
C'est sûr, le prochain ne sera pas le dernier !

François COLLIN

Ancien animateur de la Commission des Aînés

Commission des Aînés 2023-2024

Animation	**Titulaire**	***Claude MAINPIN***	mainpin.claude@gmail.com	25000 BESANCON	06 73 07 40 10
Expert	**Titulaire**	***François COLLIN***	francois.collin4@wanadoo.fr	22100 LANVALLAY	06 48 20 09 22
Représentant la ComCar	**Titulaire**	***Luc MILTGEN***	luc.miltgen@me.com	38140 RIVES	06 72 90 16 58
Chargé de mission Communication	**Titulaire**	***Bernard COURET***	ber.couret@wanadoo.fr	33470 GUJANMESTRAS	06 29 82 97 76
Nord	***Titulaire***	***Giacinto D'ALESSANDRO***	giacinto.dalessandro@wanadoo.fr	59510 FOREST SUR MARQUE	07 55 60 26 21
	Suppléant	***Jean-François DELAIRE***	jean-francois.delaire@orange.fr	62120 AIRE SUR LA LYS	06 79 54 92 28
Normandie	***Titulaire***	***Allain ROUSSEAU***	allainrousseau@wanadoo.fr	14740 ROSEL	06 85 21 69 93
	Suppléant	***François GUILLOT***	charlette.francois@gmail.com	77760 BURCY	06 22 26 34 14
Île-de-France	***Titulaire***	***Jean RIBAUDEAU***	jeanribaudeau77@gmail.com	77420 CHAMPS-SUR-MARNE	06 20 48 25 87
	Suppléant	***Jacques PERRIN***	jacques.perrin38@wanadoo.fr	95120 ERMONT	06 85 76 74 87
Est	***Titulaire***	***Jean-Pierre VALENTIN***	jean-pierre.valentin@hotmail.fr	54520 LAXOU	06 95 48 64 73
	Suppléant	***Gabriel HAUSER***	gh.gabriel.hauser@gmail.com	68100 MULHOUSE	06 70 18 39 22
Bretagne - Pays de la Loire	***Titulaire***	***Bernard LE FLOCH***	chle-floch@wanadoo.fr	29350 MOELAN SUR MER	06 80 20 48 54
	Suppléant	***Patrick LANGENBACH***	patricklangenbach@gmail.com	44490 LE CROISIC	06 67 48 22 72
Centre Ouest	***Titulaire***	***Alain TOUZOT***	aetctouzot@gmail.com	79500 MELLE	06 45 55 24 74
	Suppléant	***Frédéric LEONET***	frederic.leonet@gmail.com	86600 SAINT SAUVANT	07 82 26 68 56
	Suppléant	***Pascal RIFFONNEAU***	pascalriffonneau@gmail.com	37100 TOURS	06 52 34 93 08
Rhône Alpes-Auvergne	***Titulaire***	***Pierre MARIN***	pierre.marin@wanadoo.fr	74600 ANNECY	06 08 97 06 02
	Suppléant	***Jean-Claude HANON***	jean-claude.hanon59@orange.fr	74210 DOUSSARD	06 52 08 40 48
	Suppléant	***Salvatore MAGGIORE***	salvat.mag@sfr.fr		
Sud Ouest-Limousin	***Titulaire***	***Jean-François GUERIN***	jfguerin@gmail.com	33200 BORDEAUX CAUDE-	06 74 10 43 12
	Suppléant	***Jean-Yves CARON***	jycaron581@gmail.com	17420 SAINT PALAIS SUR	06 87 80 02 17
Midi-Pyrénées	***Titulaire***	***Nicole MAIRE***	nicolemaire43@gmail.com	31400 TOULOUSE	06 81 87 56 38
	Suppléant	***Gilbert PANTAROTTO***	g.pantarotto@aliceadsl.fr	31700 MONDONVILLE	07 81 76 89 61
Provence	***Titulaire***	***Pierre LAYE***	p.laye8@gmail.com	13940 MOLLEGES	06 70 65 79 08
	Suppléant	***Elisabeth DURAND***	elisabeth.durand13@gmail.com		06 89 94 80 00
Côte d'Azur-Corse	***Titulaire***	***René-Georges BAYLET***	rgbatypique@gmail.com	06800 CAGNES-SUR-MER	06 76 98 73 40
	Suppléant	***Patrick FOUQUES***	fouquespatrick@yahoo.fr	06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE	06 19 87 18 48
Antilles Guyane	***Titulaire***	***Frédéric FAUBERT***	frederic.faubert@outlook.fr	97310 KOUROU	06 94 44 61 12
	Suppléant	***Bernard RATEL***	bernard.ratel@gmail.com	97120 SAINT-CLAUDE	06 90 50 85 34

Ce bulletin de liaison a été rédigé par
Claude MAINPIN, Jean RIBAUDEAU, Alain TOUZOT, Gabriel HAUSER, François COLLIN,
Rédaction complémentaire et mise en page de Bernard COURET
AITF - Edition du Comité de rédaction de la Commission des Aînés